

## Fiche d'identité du site Natura 2000

# « Boucles de la Seine Amont, les coteaux de St-Adrien »

(site n°FR2300124)

## PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes. Cette diversité constitue le socle de tout type d'activité. Il est prouvé que cette biodiversité est actuellement en danger et il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- Un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COFIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COFIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.

- Un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'étude d'incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

En Haute-Normandie se trouvent 34 sites Natura 2000 répartis dans l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil [C@rmen](#) du ministère en charge de l'écologie :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sitesNatura2000DirectiveHabitats.map>

(+ cochez « sitesNatura2000DirectiveOiseaux »)

## LOCALISATION

**Région, Département** : Haute-Normandie, Seine-Maritime (76)

**Superficie** : 424 ha

**Nombre de communes** : 6 (liste en annexe 2)

**Altitude maximale** : 118 mètres

**Région biogéographique** : Atlantique

**% du site en SAU** : inconnu

**% du site en forêt** : 72 %

**% du site en milieu naturel hors forêt** : 22,70 %

## DOCUMENT D'OBJECTIFS

**Structure animatrice post-DOCOB** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie

**Date d'achèvement** : 05/2005

**Date de mise à jour** : 2011 (mise à jour de la cartographie)

**Arrêté d'approbation du DOCOB** : inconnu

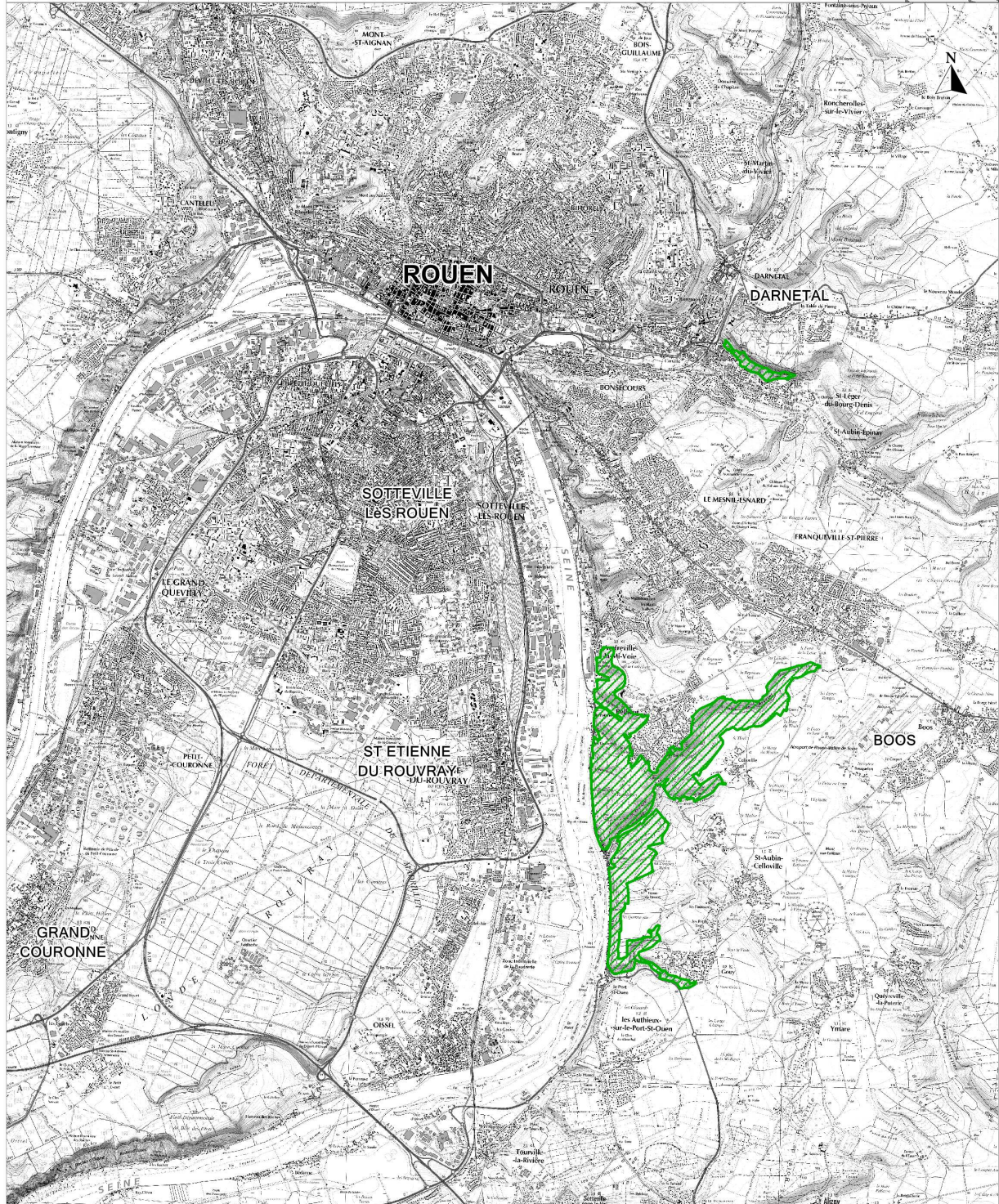
**Arrêté ministériel de désignation en ZSC** : 24/12/2009






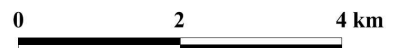
# Site Natura 2000 "Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien"

Août 2012



 Site Natura 2000 "Boucles de la Seine Amont, coteaux de Saint-Adrien"

Fond IGN scan 25©2011





Le site des coteaux de Saint-Adrien est implanté sur la rive droite de la Seine. L'ensemble de ce site représente une surface d'environ 424 hectares séparés en deux entités : le Coteau de Belbeuf et la Côte du Roule.

Le Coteau de Belbeuf, d'une superficie estimée à environ 410 hectares s'étend sur cinq communes : Gouy, Saint-Aubin-Celloville, Belbeuf, Amfreville-la-Mi-Voie et Franqueville-Saint-Pierre.

Bien que très proche de l'agglomération rouennaise, le coteau de Saint-Adrien est l'un des plus riches de la vallée de Seine Amont. Il est d'ailleurs connu depuis longtemps pour la qualité paysagère qu'il représente ainsi que pour son extraordinaire richesse botanique, ornithologique, entomologique. Il abrite en effet une diversité d'écosystèmes remarquables comme des éboulis calcaires, des parois rocheuses, des pinacles, des pelouses, des bois calcicoles et des forêts de ravins.

Le site de la Côte du Roule est un coteau calcaire situé sur la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis. L'ensemble de la Côte présente un paysage ouvert de pelouses calcicoles piquetées par des fruticées. Elle offre aux habitants de Saint-Léger-du-Bourg-Denis un espace naturel dans un domaine périurbain.

La présence de trois espèces protégées au niveau national : le Damier de la Succise, la Biscutelle de Neustrie et la très rare Violette de Rouen, confère au site Natura 2000 un intérêt patrimonial tout à fait remarquable.



Coteau de St-Adrien (Belbeuf)

## HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

### Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface/Linéaire /Stations
Milieux forestiers	H9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	97,20
	H9180*	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	11,91
Milieux herbacés	H6210(*)	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco Brometalia</i> ) (*sites d'orchidées remarquables)	57,48
	H6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1,06
Milieux arbustifs	H5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,08
	H5110	Formations stables xéothermiques à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	0,05
Milieu rocheux	H8160*	Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	2,96
Mosaïque de milieux	H6210xH9130	Mosaïque de pelouses sèches semi-naturelles et hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>	20,22
	H8160xH8210	Mosaïque d'éboulis médio-européens calcaires et végétation des corniches et parois rocheuses calcaires	0,3
	H6110xH8210	Mosaïque de pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alysso-Sedion albi</i> et végétation des corniches et parois rocheuses calcaires	0,46

\* habitat prioritaire

### Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Plante	E1506*	<i>Viola hispida</i>	Violette de Rouen	Fort
	E1585*	<i>Biscutella neustriaca</i>	Biscutelle de Neustrie	Fort
Insecte	E1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Modéré
	E1078*	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	Faible
	E1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant	Faible

\* espèce prioritaire



Damier de la Succise

### Gestion du patrimoine naturel

La Côte du Roule est classée en tant qu'Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil Général de Seine-Maritime. Depuis 1996, 61 hectares sur le site du coteau de Belbeuf sont gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie. Ces parcelles sont intégrées au programme LIFE 2006-2012 « Sauvetage de *Viola hispida* et *Biscutella neustriaca* en Val de Seine ».

### Activités cynégétiques

L'activité de chasse est très présente sur les coteaux de Saint-Adrien. La plupart des massifs boisés présents sur le site possèdent des aménagements à but cynégétique : points d'eau, agrainoirs, postes d'affûts, clôtures à gibiers.

### Activités agricoles

Seules quelques parcelles dans le vallon de Brunval semblent être exploitées pour l'élevage. Les activités agricoles se concentrent désormais sur les plateaux environnants, en dehors du site Natura 2000.

### Exploitation forestière

La grande majorité des propriétés forestières sont de faible superficie. La vocation actuelle de ces parcelles est essentiellement tournée vers la production de bois de chauffage ainsi que les activités cynégétique et récréative. La vocation de production de bois d'œuvre est dans l'ensemble relativement peu développée.

### Tourisme

L'ensemble du site est traversé par trois chemins de grande randonnée (GR 25, GR 25A et GR 25C) et deux sentiers de découvertes (Coteau de Belbeuf et Côte du Roule) relativement bien fréquentés.

### Activités sportives

Le VTT et le motocross sont essentiellement pratiqués le long des chemins de grande randonnée sur quelques chemins forestiers.

### Les projets d'aménagement

Le tracé relatif au projet de contournement Est de l'agglomération rouennaise est actuellement en cours de réflexion. Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible d'évaluer l'impact du projet sur le site Natura 2000.

## ENJEUX ET OBJECTIFS

---

Le maintien de la Violette de Rouen (*Viola hispida*), espèce de l'annexe II de la directive Habitats, endémique de Haute-Normandie, et protégée au niveau national, représente un enjeu prioritaire pour le site Natura 2000. En effet, cette espèce végétale inféodée aux éboulis calcaires est actuellement en très fort déclin en raison de la disparition et de la fragmentation de son habitat.

La Biscutelle de Neustrie (*Biscutella neustriaca*), espèce végétale protégée au niveau national et listée à l'annexe II de la Directive Habitats a été recensée sur la côte du Roule. L'enjeu pour cette espèce, également en déclin dans son aire de répartition, est de préserver son habitat d'origine : les pelouses ouvertes calcaires.

Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) est la troisième espèce protégée au niveau national présente sur les coteaux de Saint-Adrien. Bien que la présence de ce papillon ne soit pas actuellement menacée sur le site, elle n'en reste pas moins en cours de raréfaction à l'échelle de la région. L'enjeu du site pour cette espèce est donc très important car il abrite une population source (réservoir d'individus).

Les objectifs de développement durable sur le site Natura 2000 sont donc prioritairement orientés vers le maintien et la restauration des habitats des trois espèces listées précédemment. Leur mise en œuvre sera également bénéfique à la préservation de manière générale du patrimoine naturel présent sur le site.

Les objectifs Natura 2000 se traduisent par des objectifs par type de milieu ou type d'activités :

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
<b>Gestion du patrimoine naturel</b>	Coteaux calcaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la mise en place de pratiques de gestion extensives</li> <li>- Maintenir une mosaïque d'habitats tout en favorisant le développement de milieux ouverts</li> <li>- Garantir la pérennité de la Violette de Rouen, de la Biscutelle de Neustrie et du Damier de la Succise</li> <li>- Eliminer/limiter les espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Poursuivre l'amélioration des connaissances par la réalisation de suivis et d'inventaires scientifiques</li> <li>- Sensibiliser les habitants de l'agglomération rouennaise sur l'importance patrimoniale du site Natura 2000</li> </ul>
	Milieus boisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les pratiques de gestion actuelles</li> <li>- Eliminer/limiter les espèces exotiques envahissantes</li> </ul>
<b>Activités économiques</b>	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le retour des éleveurs sur les pelouses</li> <li>- Valoriser le rôle de l'agriculture dans la gestion du patrimoine naturel</li> </ul>
	Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les propriétaires forestiers à adhérer à un Document de Gestion Durable et à présenter des Garanties de Gestion Durable</li> <li>- Prendre en compte le milieu naturel lors des phases d'exploitation (période des travaux, zones de débardage et de stockage du bois...)</li> <li>- Eviter les coupes rases</li> <li>- Eviter la plantation de résineux ou d'espèces exogènes</li> <li>- Favoriser la régénération naturelle des peuplements</li> </ul>
	Urbanisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les élus à tenir compte des objectifs de développement durable et de la présence d'habitats/espèces d'intérêt communautaire lors de la définition des documents d'urbanisme</li> <li>- Prendre en considération la présence d'habitats/espèces communautaires lors de la réalisation de projet d'urbanisation</li> </ul>
<b>Activités de loisirs</b>	Chasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer sur le rôle de la chasse dans la gestion des milieux naturels</li> <li>- Concilier les activités de gestion des milieux naturels (pâturage) et la pratique de la chasse</li> <li>- Eviter l'installation d'aménagements cynégétiques</li> </ul>
	Randonnée et sports de plein air	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Canaliser les promeneurs sur les chemins de randonnée ou de découverte existants</li> <li>- Eviter la fréquentation des pelouses par les VTT et motocross</li> <li>- Eviter la création de nouveaux sentiers de randonnée, en particulier sur les zones sensibles</li> </ul>



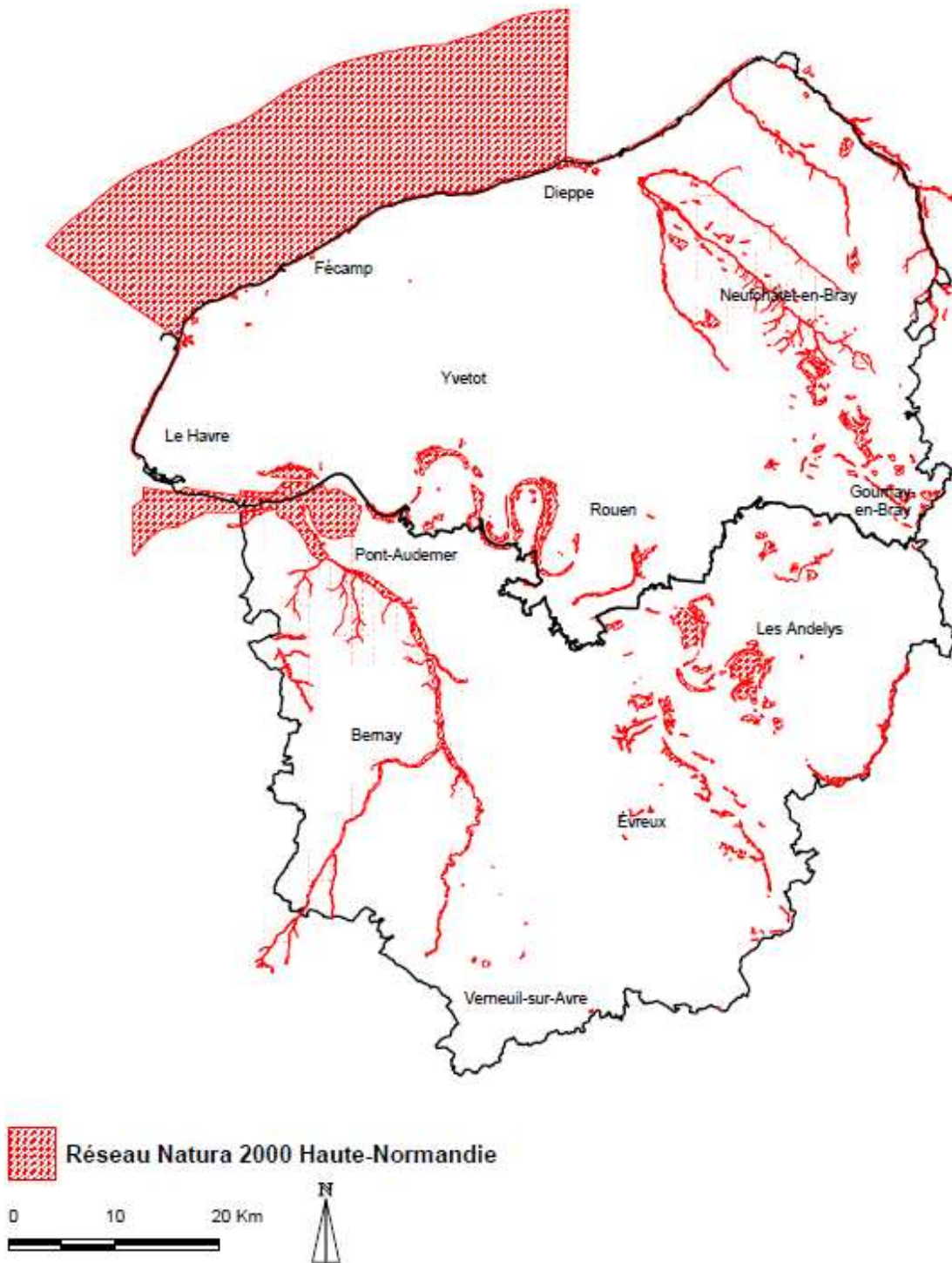
Violette de Rouen

Type de milieu / espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu ou de l'espèce	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu ou de l'espèce
<b>Milieus forestiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion forestière dynamique orientée vers une mise en valeur des feuillus précieux (Frênes, Erables...)</li> <li>- Régénération naturelle</li> <li>- Conservation d'un couvert stable et continu</li> <li>- Exploitation par petites trouées</li> <li>- Incitation à la mise en place de plan de gestion forestier et mise en cohérence des PSG avec les prescriptions du Docob</li> <li>- Favoriser les regroupements de propriétaires</li> <li>- Expérimentation de la gestion sylvicole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation d'espèces introduites (résineux...)</li> <li>- Coupes de grandes surfaces en raison des très fortes pentes (risques d'érosion majeurs et de détérioration de l'habitat)</li> <li>- Travail mécanique du sol</li> <li>- Création de chemins d'exploitation dans l'habitat</li> <li>- Utilisation de produits phytopharmaceutiques</li> <li>- Décharges</li> </ul>
<b>Milieus herbacés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâturage extensif</li> <li>- Limitation de la fréquentation par un balisage des chemins de randonnée</li> <li>- Fauche tardive avec exportation des produits de coupe</li> <li>- Déboisement et/ou débroussaillage avec maintien de l'If et de l'Amélanchier</li> <li>- Mise en place d'une gestion concertée et adaptée des talus routiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction irréversible</li> <li>- Abandon</li> <li>- Surpiétinement</li> <li>- Certaines activités de loisirs lorsqu'elles ne sont pas compatibles avec les objectifs de gestion (escalade...)</li> <li>- Fauche intensive</li> <li>- Labour, brulis</li> <li>- Pâturage intensif</li> <li>- Plantation</li> <li>- Utilisation de fertilisants ou produits phytosanitaires</li> <li>- Pratique de véhicules motorisés</li> <li>- Projets d'urbanisation</li> </ul>
<b>Milieus arbustifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pâturage extensif</li> <li>- Fauche tardive avec exportation des produits de coupe</li> <li>- Débroussaillage en faveur du Genévrier et du Buis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction irréversible</li> <li>- Abandon</li> <li>- Pâturage intensif</li> <li>- Plantations</li> <li>- Utilisation de fertilisants ou produits phytosanitaires</li> <li>- Brûlis, labour</li> <li>- Pratique de véhicules motorisés</li> <li>- Surpiétinement</li> <li>- Certaines activités de loisirs lorsqu'elles ne sont pas compatibles avec les objectifs de gestion (escalade...)</li> <li>- Projets d'urbanisation</li> </ul>
<b>Milieus rocheux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Débroussaillage et ravivage (restauration)</li> <li>- Etrépage de certaines pelouses (création)</li> <li>- Mise en place d'une extraction raisonnée de la marne</li> <li>- Mise en place d'une gestion concertée et adaptée des bermes routières</li> <li>- Limitation de la fréquentation par un balisage des chemins de randonnée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution naturelle (fixation)</li> <li>- Exploitation intensive</li> <li>- Utilisation de produits phytosanitaires</li> <li>- Gyrobroyage</li> <li>- Dépôts d'ordures et de déchets verts</li> <li>- Surfréquentation</li> <li>- Projets d'urbanisation</li> <li>- Constitution de parcours d'escalade</li> <li>- Illumination des falaises</li> <li>- Pose d'infrastructures de protection sans concertation</li> </ul>



<b>Plantes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étrépage léger</li> <li>- Ravivage d'éboulis</li> <li>- Débroussaillage/déboisement</li> <li>- Création de pelouses écorchées pour la Biscutelle de Neustrie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Destruction de son habitat</li> <li>- Destruction des banques de graines</li> <li>- Abandon des éboulis</li> </ul>
<b>Insectes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien d'une mosaïque de milieux ouverts et de broussailles</li> <li>- Fauche hétérogène dans le temps et dans l'espace</li> <li>- Pâturage extensif en favorisant un pâturage par des bovins pour les sites à Damier de la Succise</li> <li>- Maintien d'arbres morts au sol pour le Lucane cerf-volant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon</li> <li>- Fermeture du milieu</li> <li>- Homogénéisation du paysage (verticalement et horizontalement)</li> <li>- Fauche homogène</li> <li>- Coupe rase pour le Lucane cerf-volant</li> <li>- Enlèvement des rémanents forestiers et des souches pour le Lucane cerf-volant</li> </ul>
<b>Tous les types d'habitats ou d'espèces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination des espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction d'espèces exotiques envahissantes</li> <li>- Destruction des milieux interstitiels « corridors écologiques »</li> <li>- Prélèvement d'individus</li> </ul>





Nota : la cartographie des habitats d'intérêt communautaire se trouve sur c@rmen

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
76069	Belbeuf	244,74
76558	Saint-Aubin-Celloville	81,64
76313	Gouy	63,33
76599	Saint-Leger-du-Bourg-Denis	12,64
76005	Amfreville-la-Mi-Voie	11,54
76475	Franqueville-Saint-Pierre	7,92